Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 614

Artikel: C'est la vie : tout augmente
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012316

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

source. Les compagnies d'électricité, elles aussi, restent muettes à ce chapitre.
J'ai cependant pu obtenir, par voie semi-officielle et sous réserves, une subdivision un peu plus détaillée de la consommation d'électricité-chaleur dans le «pot ménage» pour 1979. Voici ce que cela donne, en gros: 27% à la cuisson, 23% à l'eau chaude, 8,5% au chauffage électrique et 41,5% à... de la «chaleur technique».
C'est quoi, cette «chaleur technique» qui représente tout de même 18% de la consommation totale d'électricité? Les fers à souder des bricoleurs? Le chauffage électrique sauvage — par radiateurs électriques portatifs — que les compagnies d'électricité font semblant de déplorer? Petits curieux! Là, personne n'en sait rien au juste. «On» nous dit qu'il faut produire davantage d'électricité alors qu'«on» ne sait même pas à quoi on utilise l'électricité aujourd'hui disponible.
Pas sérieux, tout cela. Voilà une approche du problème de l'énergie que, par souci de correction, je me contenterai de qualifier de primitive.
Il faut enfin admettre qu'une approche correcte du problème de l'énergie doit commencer par une analyse des *besoins en services*: chaleur, travail mécanique, lumière, etc.
Ces besoins en service conditionnent la *demande d'énergie* (il n'existe pas, à proprement parler, de «besoin en énergie», ou tout au moins, voir les travaux de la commission Caccia citée plus haut, il est ce que nous voulons bien qu'il soit!).
Côté «services», la question évidente est de savoir comment les fournir de la meilleure manière et aux moindres frais. Comme l'ont montré en particulier Amory Lovins et son équipe, cette analyse mène obligatoirement à la conclusion que l'électricité doit, dans la mesure du possible, être réservée à ses applications scientifiques (travail mécanique, lumière, électronique, entre autres). Parce que, pour les autres applications, cette forme d'énergie est hors de prix, surtout si elle est produite par la voie nucléaire.
On a bonne mine, en Suisse, avec nos 48% d'électricité-chaleur!

Mais le Conseil fédéral, certainement poussé par l'Union des centrales suisses d'électricité, préfère produire davantage d'électricité pour des «besoins» inconnus et illusoires. C'est tellement plus simple que d'aller au fond du problème.

Pierre Lehmann.

VENTES AUX ÉTRANGERS

Le Conseil fédéral illusionniste

Les statistiques de ventes immobilières aux étrangers en 1980 viennent d'être publiées — au fait, pourquoi tant de retard? Les autorisations délivrées sont «stabilisées» à près de 6000, mais la surface remonte à 250 hectares.
Le chroniqueur du «Tages Anzeiger» parle à ce propos de sinistre comédie: voilà vingt ans que les autorités fédérales promettent à l'opinion plus de sévérité et «renforcent» la législation ad hoc, et voilà vingt ans que les ventes augmentent année après année... Et de proposer une solution qui aurait au moins le mérite de l'honnêteté: que la Confédération délègue aux cantons toute compétence dans ce domaine! Un débat dans les différentes parties du pays pourrait s'amorcer, alors qu'il est maintenant étouffé, sous prétexte de la nécessaire unité cantonale contre Berne, cause de tous les maux. A creuser.
PS. De 1961 à 1980, des personnes domiciliées à l'étranger ont acquis près de 350 hectares de terrain à Genève — non compris les achats d'appartements en propriété par étage. La république et canton du bout du lac arrive ainsi en cinquième position au classement des cantons suisses. Qui a dit qu'à Genève la pénurie de terrains à bâtir se fait durement sentir?

MOINS D'ÉTAT, PLUS DE LIBERTÉ

Les PTT et les économies

Les PTT sont une entreprise florissante et efficace. Trop pour un service public, aux yeux de certains chantres du patronat et de l'industrie qui ne rêvent que de son retour au secteur privé.
Depuis plusieurs années, une partie du bénéfice des PTT vient combler — partiellement — les déficits de la Confédération.
Parallèlement, une majorité parlementaire bourgeoise impose aux PTT, comme à toute l'administration fédérale, un blocage du personnel.
A tel point que les PTT se trouvent freinés dans la préparation des techniques de communication de demain.

Détournement du bénéfice, limitation artificielle du dynamisme de l'entreprise: vive l'économie de marché!

C'EST LA VIE

Tout augmente

Dans une «chronique de quartier» (DP 536), nous évoquions l'histoire d'une parcelle de 304 m² dans le quartier genevois de la Servette. Cédée en août 1979 par son propriétaire de longue date pour Fr. 195 000.— à une société anonyme, elle est revendue six mois plus tard pour Fr. 325 000.— à un entrepreneur. Nouvel épisode, tout dernièrement: l'entrepreneur en question, probablement pour occuper son personnel, avait fait retaper la maisonnette construite sur la parcelle et il vient de revendre le tout à un médecin pour la somme de Fr. 530 000.—, soit Fr. 1645.— le m². Tout augmente.